

Déclaration liminaire de la CFTC

Conseil d'administration de l'ONF – 16 octobre 2025

**Madame la Présidente, Madame la Directrice générale,
Mesdames, Messieurs, membres du Conseil
d'administration**

La CFTC tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux missions de service public de l'Office national des forêts. Elle souligne, avec gravité, l'absolue nécessité de disposer des effectifs suffisants pour assurer, de manière durable et efficace, l'ensemble de ces missions.

Les rapports officiels sont unanimes. Qu'il s'agisse du rapport du CGAAER ou du rapport de la Cour des comptes de septembre 2024, tous convergent vers une même conclusion :

Les effectifs actuels de l'ONF sont « insuffisants pour mener à bien les missions de l'établissement ». Les redéploiements internes ont atteint leurs limites, et les besoins sont estimés à 269 équivalents temps plein supplémentaires d'ici à 2027.

La CFTC tient à alerter solennellement le Conseil sur une annonce récente de la direction, faite aux instances représentatives du personnel : il nous a été officiellement indiqué que, sur injonction des tutelles de

l'office, la direction entend supprimer 37 équivalents temps plein dans le cadre du PLF 2026. Pour la CFTC, cette orientation est totalement inacceptable : alors que les effectifs sont déjà notoirement insuffisants, toute nouvelle contraction aggraverait encore la perte d'expertise, la tension sur les équipes et la capacité de l'établissement à remplir ses missions essentielles. Cette décision est en totale contradiction avec les constats des rapports de l'État et les alertes portées de longue date par notre organisation ; elle contrevient à l'exigence de cohérence entre les besoins du terrain et les moyens humains mobilisables.

Face à ce constat, la CFTC demande que le futur contrat d'objectifs et de performance rompe avec la logique d'austérité en matière d'effectifs. Il est urgent d'engager une politique de recrutement ambitieuse, à la hauteur des enjeux environnementaux et des besoins opérationnels réels de l'établissement. Cette politique doit notamment :

- garantir le remplacement intégral des départs à la retraite et préserver le maillage territorial ;
- reconstituer un socle suffisant d'agents publics ou privés pour assurer les missions de police ;
- renforcer les équipes techniques et de terrain, notamment les ouvriers forestiers, pour la reconstitution, l'exploitation et la protection des massifs ;

- soutenir la formation et la transmission des savoir-faire ;
- Enfin, revaloriser les parcours professionnels afin de renforcer l'attractivité de tous les métiers de l'ONF.

La CFTC s'oppose fermement à tout projet de contraction des effectifs, contraire aux engagements publics de l'État et aux constats unanimes des corps de contrôle. Elle exige qu'un **plan de recrutement** soit inscrit de manière claire et chiffrée dans le prochain contrat d'objectifs.

En résumé

La CFTC réaffirme avec détermination que toute nouvelle mission confiée à l'ONF doit impérativement s'accompagner de moyens humains et financiers suffisants, pérennes et adaptés. Mais au-delà de cette nécessité de cohérence entre missions et moyens, l'urgence est désormais de renforcer les effectifs à tous les niveaux de l'établissement

La situation a franchi le stade du simple ajustement : elle traduit désormais un besoin structurel qu'il n'est plus possible d'ignorer.

Il faut des renforts :

- **sur le terrain**, pour garantir la présence, la prévention et la continuité du service public forestier ;
- **dans les services de gestion**, pour mettre en œuvre les politiques publiques et les programmes de reconstitution ;
- **dans les équipes d'encadrement**, pour coordonner les missions, piloter les actions et assurer la sécurité des agents;
- **dans les fonctions de soutien**, pour maintenir un pilotage administratif, financier et numérique de qualité.

La CFTC demande ainsi l'adoption d'un **plan pluriannuel de reconstitution des effectifs**, couvrant l'ensemble de l'établissement : ouvriers forestiers, techniciens, ingénieurs, administratifs.

La réussite du futur COP repose sur cette nécessité de **cohérence, de responsabilité et de respect du travail des personnels**.